



Erreur dans contravention

Par **PabloM**, le **20/08/2015** à **20:09**

Bonjour,

J'ai reçu une contravention pour excès de vitesse :
Contrôlé à 63 km/h pour 50km/h autorisé, vitesse retenue de 58 km/h.

Je vois une erreur sur le lieu de l'infraction :
58 ROUTE D'AUBENAS AUCUN
Direction : PRIVAS vers AUBENAS
PRIVAS - 07000

L'erreur est bien sûr dans le "AUCUN", puisque l'adresse exacte est "58 route d'Aubenas".

Est-ce que cela peut constituer un motif valable de contestation ?

Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **21/08/2015** à **07:47**

Bonjour,

C'est une simple erreur de plume qui ne sera pas retenue comme motif valable de contestation.

Par **PabloM**, le **21/08/2015** à **08:48**

Bonjour et merci beaucoup pour votre réponse rapide.